

DÉCISION DU CONSEIL**du 25 mai 2009****portant nomination de quatre membres finlandais et de deux suppléants finlandais du Comité des régions**

(2009/440/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement finlandais,

considérant ce qui suit:

(1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 ⁽¹⁾.

(2) Quatre sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la démission de M^{mes} Auli HYVÄRINEN et Elina LEHTO-HÄGGROTH et de la fin du mandat de MM. Risto ERVELÄ et Risto KOIVISTO. Deux sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la démission de M^{mes} Martina MALMBERG et Heini UTUNEN,

a) en tant que membres:

— M^{me} Satu TIETARI, Säkylän kunnanvaltuuston jäsen,— M^{me} Anne KARJALAINEN, Keravan kaupunginvaltuuston jäsen,

— M. Risto ERVELÄ, Sauvon kunnanvaltuuston jäsen (changement de mandat),

— M. Risto KOIVISTO, Pirkkalan kunnanjohtaja (changement de mandat);

b) en tant que suppléants:

— Mr. Petri KALMI, Nurmijärven kunnanvaltuuston puheenjohtaja,

— Mr. Mårten JOHANSSON, Raaseporin kaupunginjohtaja.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

DÉCIDE:

Fait à Bruxelles, le 25 mai 2009.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

*Par le Conseil**Le président*

J. ŠEBESTA

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.